



84240

Tél. : 04 90 09 83 79

Fax : 04 90 09 96 12

mairie@ansouis.fr

2026-09-10 V87

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT CHEMIN DE SOULIERE DU 21 OCTOBRE AU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2026

Le Maire de la Commune d'ANSOUIIS
VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU le Code de la Route
VU le Code Pénal
VU la demande faite par la SARL BLOSCO, 747 chemin du Rocan
84200 Carpentras pour le remplacement d'un poteau télécom.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévenir tous les risques d'accident et de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules pendant la réalisation des travaux.

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront règlementé Chemin de Soulière, du ~~21~~ 21 octobre au vendredi 13 novembre 2026 pour un remplacement de poteau téléphonique.

ARTICLE 2 : La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur et mise en place par la SARL BLOSCO, la SARL BLOSCO sera également chargée de réglementer la circulation.

ARTICLE 3 : La responsabilité de la SARL BLOSCO sera engagée par l'insuffisance de la signalisation et par les modifications qu'il apportera temporairement aux conditions de circulation et de stationnement.

ARTICLE 4 : L'ouverture du chantier est subordonnée à la vérification par la SARL BLOSCO, de panneaux de signalisation nécessaires à la signalisation temporaire.

ARTILCE 5 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés, la SARL BLOSCO sera responsable de tous incidents survenus du fait pendant les travaux d'élagage.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera affiché par la SARL BLOSCO à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 7 : Monsieur Le Maire d'ANSOUIIS, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PERTUIS, Madame la Directrice Générale des Services de Mairie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à Ansouis, le vendredi 9 octobre 2026
Géraud de Sabran-Pontevès,
Le Maire*

